



Union Interparlementaire
Pour la démocratie Pour tous.

131^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Assemblée
Point 2

A/131/2-P.10
11 octobre 2014

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

Demande d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la 131^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire présentée par la délégation de la Belgique

En date du 11 octobre 2014, le Secrétaire général a reçu du Groupe interparlementaire de la Belgique une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 131^{ème} Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Soutien parlementaire à une riposte internationale immédiate et vigoureuse face à l'épidémie d'Ebola".

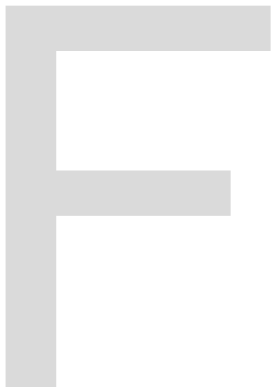
Les délégués à la 131^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution à l'appui de cette demande (Annexe III).

La 131^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation de la Belgique le lundi 13 octobre 2014.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.



**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE SECRETAIRE DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE BELGE**

Le 11 octobre 2014

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le Groupe interparlementaire de la Belgique souhaite demander l'inscription à l'ordre du jour de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP d'un point d'urgence intitulé :

"Soutien parlementaire à une riposte internationale immédiate et vigoureuse
face à l'épidémie d'Ebola".

Vous trouverez, ci-joint, un bref mémoire explicatif ainsi qu'un projet de résolution à l'appui de cette demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma haute considération.

(Signé)

Marc DE ROUCK
Secrétaire du Groupe
interparlementaire de la Belgique

**SOUTIEN PARLEMENTAIRE A UNE RIPOSTE INTERNATIONALE IMMEDIATE ET
VIGOUREUSE FACE A L'EPIDEMIE D'EBOLA**

Mémoire explicatif présenté par le Groupe interparlementaire de la Belgique

L'Afrique vit une des pires catastrophes sanitaires de son histoire. Les pays actuellement touchés (la Guinée, le Nigéria, le Libéria, le Sénégal, la Sierra Leone) comptent environ deux cent cinquante millions d'habitants. Plus de sept mille personnes ont déjà été contaminées par le virus Ebola, avec un taux de létalité de près de 50 pour cent. La contagion est en passe de gagner les pays voisins (nord de la République démocratique du Congo, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire et Mali).

"Ce n'est pas seulement une épidémie. Ce n'est pas seulement une crise de santé publique. C'est une crise sociale, humanitaire, économique et une menace à la sécurité nationale qui va bien au-delà des zones touchées", a prévenu Mme Margaret Chan, Directrice générale de l'OMS.

"Pour contrôler cette épidémie, notre réaction doit être 20 fois plus importante qu'elle ne l'est actuellement", a prévenu, à son tour, le Coordinateur principal du système des Nations Unies pour le virus Ebola. Il faut compter deux à trois mois pour mettre en place les systèmes de riposte, a précisé M. David Nabarro.

"Comme il y aura bientôt plus de cas d'Ebola au Libéria qu'en 40 ans d'histoire de cette maladie et que la gravité et l'ampleur de la situation exigent désormais une intervention internationale d'une ampleur sans précédent pour une crise de santé publique", le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon a proposé la création d'une mission des Nations Unies pour la lutte contre Ebola (UNMEER), dont la première équipe devrait être déployée dès la fin de ce mois.

Face à une épidémie dont "l'ampleur extraordinaire constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales", le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution parrainée par un nombre record d'Etats Membres.

L'épidémie peut être contenue, a assuré la Directrice générale de l'OMS, en prenant pour exemple les cas du Nigéria et du Sénégal, où les gouvernements, le Centre américain pour le contrôle des maladies (CDC) et Médecins sans frontières ont immédiatement pris les mesures d'urgence qu'exigeait la situation.

Les parlements doivent insister pour que les gouvernements prennent les mesures voulues pour protéger les populations et enrayer l'inquiétante propagation de cette maladie.

**SOUTIEN PARLEMENTAIRE A UNE RIPOSTE INTERNATIONALE IMMEDIATE ET
VIGOUREUSE FACE A L'EPIDEMIE D'EBOLA**

Projet de résolution présenté par le Groupe interparlementaire de la BELGIQUE

La 131^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *considérant* que la maladie à virus Ebola est une maladie infectieuse grave, souvent mortelle,
- 2) *considérant également* que l'épidémie d'Ebola, qui a été officiellement déclarée le 22 mars en Guinée, touche aujourd'hui l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, en particulier le Libéria et la Sierra Leone, ainsi que le Nigéria et le Sénégal, et que des premiers cas ont été enregistrés dans d'autres pays du monde,
- 3) *considérant en outre* que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'épidémie d'Ebola constituait une urgence de santé publique de portée internationale qui appelait une action internationale coordonnée et que le Conseil de sécurité a qualifié l'épidémie d'Ebola en Afrique de menace pour la paix et la sécurité internationales,
- 4) *considérant enfin* que les ONG les plus actives sur le terrain, telles que Médecins sans frontières (MSF) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ont estimé que la réponse internationale était dangereusement inadéquate,
- 5) *prenant acte* des mesures prises par les Etats touchés en réaction à l'épidémie d'Ebola mais sachant que les moyens que les gouvernements concernés pourront mobiliser risquent d'être insuffisants,
- 6) *considérant* que l'épidémie a révélé des insuffisances dans les systèmes et les services de santé des pays touchés, qu'il est nécessaire de soutenir de toute urgence,
- 7) *constatant* en raison de lacunes et de l'inertie de la communauté internationale, des ONG comme MSF sont amenées à prendre en charge des aspects qui relèvent en réalité de la santé publique,
- 8) *considérant* que les pays affectés sont déjà touchés par des pénuries alimentaires et d'eau potable ainsi que par un effondrement de l'économie résultant de l'interruption des échanges, des vols commerciaux et des cultures,
- 9) *considérant* que les acquis obtenus, par les pays les plus touchés, en matière de consolidation de la paix et de développement risquent d'être réduits à néant par l'épidémie d'Ebola et *soulignant* que cette épidémie compromet la stabilité des pays les plus touchés et que, si elle n'est pas jugulée, elle risque de provoquer de nouveaux troubles civils et des tensions sociales, une détérioration du climat politique et une aggravation de l'insécurité,
- 10) *soulignant* que, pour juguler les épidémies de grandes maladies infectieuses, il faut une action et une coopération aux niveaux national, régional et international et insistant à cet égard sur la nécessité vitale et immédiate d'une riposte internationale coordonnée face à l'épidémie d'Ebola,
- 11) *soulignant* que les femmes sont particulièrement en danger dans cette crise, étant donné leur rôle au sein des communautés, notamment dans la délivrance des soins,

1. *déplore* les pertes en vie humaine dans la région dévastée par l'épidémie d'Ebola;
2. *salue* l'engagement et la contribution de ceux qui interviennent en première ligne dans la lutte contre l'épidémie, notamment les secouristes humanitaires nationaux et internationaux;
3. *regrette vivement* la lenteur et l'insuffisance de la riposte de la communauté internationale face à cette épidémie et le retard pris dans l'élaboration d'une stratégie efficace et coordonnée, tout en reconnaissant l'assistance cruciale déjà fournie par un certain nombre d'Etats et d'organisations internationales;
4. *invite* les parlements à mettre à leur ordre du jour la politique à mener pour combattre l'épidémie d'Ebola, aux niveaux national et international;
5. *exhorte* les organes compétents des Nations Unies et surtout l'OMS, à laquelle revient le rôle de chef de file, à renforcer, par toutes les mesures d'urgence nécessaires, leur contribution aux efforts déployés sur les plans national, régional et international pour enrayer la flambée du virus Ebola;
6. *se réjouit* de la création de UNMEER ("Mission des Nations unies pour la lutte contre Ebola"), qui travaillera en coordination étroite avec les organisations régionales, telles que l'Union africaine et la CEDEAO;
7. *appelle* les Etats qui en ont les moyens et les donateurs internationaux à se mobiliser sans tarder et à fournir immédiatement aux pays touchés et à ceux qui leur prêtent assistance, les ressources financières et les capacités essentielles nécessaires, y compris des moyens médicaux, éventuellement militaires, pouvant être déployés sur place (personnel, fournitures, moyens de transport), en accordant une attention particulière à la protection des femmes et du personnel sanitaire et médical qui entre en contact avec les personnes infectées;
8. *exhorte* les Etats, en particulier ceux de la région, et tous les acteurs compétents qui fournissent l'aide demandée pour faire face à l'épidémie d'Ebola, de redoubler d'efforts en matière de sensibilisation du public et d'appliquer les protocoles de sécurité et de santé ainsi que les mesures préventives nécessaires pour contrer les informations erronées véhiculées au sujet du mode de transmission et de l'ampleur de l'épidémie;
9. *invite* l'industrie pharmaceutique et tous les acteurs concernés par la santé publique à considérablement augmenter les efforts pour trouver des médicaments et vaccins efficaces;
10. *recommande* à la communauté internationale la création d'une "Force de réaction rapide sanitaire" pour faire face à des crises sanitaires de cette nature, et *s'engage* à tirer les leçons de la gestion des épidémies/pandémies précédentes, comme la grippe aviaire;
11. *propose*, en ce qui concerne la coopération au développement, de remettre la santé publique – et la prévention des crises sanitaires - au cœur de priorité des programmes de coopération.